

PLF 2018 : « Des efforts importants mais pas à la hauteur des enjeux » (Gilles Roussel, CPU)

Paris - Publié le vendredi 29 septembre 2017 à 15 h 58 - Actualité n° 102815

« Nous sommes satisfaits de voir que le PLF 2018 prend en compte tout ce que nous avons listé : GVT, PPCR, les bourses pour les étudiants, la hausse du budget de l'ANR. Dans un budget contraint, cela représente des efforts importants et une vraie victoire de la part du ministère. En revanche, rien n'est prévu pour l'accueil des 40 000 étudiants supplémentaires à la rentrée 2017. Nous l'avions chiffré en août, cela représente environ 280 M€, sur la base de 7 000 € par étudiant. Il est surprenant, alors qu'on est en pleine concertation sur l'entrée à l'université, de ne pas prévoir déjà le financement de base permettant d'accompagner l'arrivée de ces étudiants. Ce n'est pas à la hauteur des enjeux », déclare [Gilles Roussel](#), président de la CPU, à News Tank, le 29/09/2017.

Il revient sur le projet de budget 2018 présenté par le gouvernement le 27/09/2017, et qui prévoit pour l'Esri un budget de 24,5 Md€, en hausse de 707 M€ par rapport à 2017, dont 13,4 Md€ pour l'enseignement supérieur (programme 150) en hausse de 194 M€.

Concernant les 450 M€ prévus pour la transformation du premier cycle dans le cadre du Grand plan d'investissement présenté le 25/09/2017, Gilles Roussel estime que le mode des appels à projets n'est pas adapté aux enjeux : « Même si les initiatives proposées peuvent être différentes selon les établissements, il faut que cette transformation soit globale, et donc que les crédits soient répartis afin d'irriguer l'ensemble du territoire ».

Le président de la CPU indique échanger avec le cabinet de la ministre, et n'exclut pas de profiter de la concertation autour de la réforme du premier cycle, qui se déroule jusqu'au 19/10/2017. « Pour éviter que la concertation ne soit polluée par ces désaccords, il faudra des signaux forts de l'État disant qu'il accompagne tous les étudiants qui veulent entrer dans l'enseignement supérieur, et ne pas dire uniquement que cela repose sur la transformation du système », ajoute-t-il.

Autre levier : des parlementaires, qui auront à voter le projet de budget en décembre. « Nous avons rencontré un certain nombre de députés depuis la rentrée qui ont marqué leur intérêt pour l'ESR et pour les questions que nous portons : la transformation pédagogique, le budget, les questions de sites. Notre rôle est aussi de faire de la pédagogie, car beaucoup ignoraient par exemple qu'un tiers de l'immobilier de l'État est constitué par les universités ».

Projet de budget 2018 et Grand plan d'investissement

Le budget du Mesri s'établit à hauteur de 24,5 Md€ en hausse de 707 M€ selon les documents budgétaires pour 2018 communiqués par le gouvernement le 27/09/2017. La ventilation par grande masse est la suivante :

- 13,4 Md€ pour l'enseignement supérieur (programme 150), en hausse de 194 M€. Les 175 M€ supplémentaires pour les universités évoqués par la ministre lors de sa conférence de presse du 29/09/2017 s'obtiennent en retranchant 59 M€ de charges immobilières et en ajoutant 40 M€ de crédits non gelés ($194 - 59 + 40 = 175$).
- 2,7 Md€ pour la vie étudiante (programme 231), en hausse de 11 M€ ;
- 8,4 Md€ pour la recherche (programme 172 et 193), en hausse de 501 M€.

Le Grand plan d'investissement 2018-2022, annoncé le 25/09/2017, prévoit 7,6 Md€ pour l'Esri, soit 4 Md€ pour l'enseignement supérieur et la recherche et 3,6 Md€ pour l'innovation. À ce propos, Gilles Roussel dit « regretter que certains programmes du Grand plan, comme l'immobilier ou les systèmes d'information ne soient pas fléchés aussi vers l'enseignement supérieur ».

Quant au pilotage prévoyant la mise en place d'un secrétariat aux investissements, et l'inscription des crédits du Grand plan dans les budgets des ministères, il reste prudent :

« Nous attendons de voir comment les choses se mettent en place, comment se fait la cohérence entre le ministère et ce futur secrétariat, pour qu'il y ait une meilleure articulation, et faire en sorte qu'il n'y ait pas d'injonctions contradictoires, ce qui a pu être le cas par le passé ».

PLF 2018 : « Construire un budget pour l'autonomie » (Frédérique Vidal)

Revenant sur le projet de budget 2018 lors de sa conférence de presse de rentrée, le 28/09/2017, Frédérique Vidal a justifié son choix, « de construire un véritable budget pour l'autonomie, c'est-à-dire un budget qui permette à chaque université de faire des choix et d'affirmer ses projets, sans que ses marges de manœuvre ne soient absorbées par des charges non financées. Ce choix, je le revendique. Je ne crois pas au saupoudrage national de crédits fléchés, aux plans de création d'emploi qui sont répartis à l'unité près par le ministère et qui sont en réalité destinés à financer des charges nouvelles. Je parle d'expérience, comme ancienne présidente d'université et devenue ministre, j'ai souhaité qu'il en aille autrement. »

Conférence des Présidents d'Université



Statut : association Loi de 1901

Composition : une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Bureau

Gilles Roussel président

Fabienne Blaise, vice-présidente

Khaled Bouabdallah, vice-président

Délégué général : Denis Ehram

Missions :

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.

- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Moyens :

- une équipe permanente (27 personnes)

- des conseillers et consultants (7 personnes)

- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »